

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc. ce bulletin technique est émis par la chambre d'agriculture de Haute Corse.

La chambre d'agriculture de Haute Corse est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédacteurs : Frédérique CECCALDI (CDA2B) avec le concours du SIDOC, de L'AREFLEC et du CIVAM BIO CORSE.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Les traitements doivent être effectués pendant les heures fraîches de la journée, à des températures ≤ 25°C : très tôt le matin ou tard le soir). Renouveler le traitement si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme	 Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise	 Fumée s'inclinant selon le direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise	 Bruissement des feuilles. Sensation de souffler sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise	 Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré	 Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Samedi 27 juillet	Dimanche 28 juillet	Lundi 29 juillet
BASTIA	22 ≤ T°C ≤ 32 ; Vent 5 à 10 km/h le matin et 10 km/h le soir 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	24 ≤ T°C ≤ 33 ; Vent 20 km/h Rares averses 2.4 mm (la nuit) 30 ≤ Humidité ≤ 80 %	23 ≤ T°C ≤ 32 ; Vent 10 km/h Rares averses 0.6 mm (le matin) 50 ≤ Humidité ≤ 80 %
BELGODERE	24 ≤ T°C ≤ 31 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	27 ≤ T°C ≤ 31 ; Vent 5 km/h Rares averses 1.5 mm (la nuit) 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	25 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 20 km/h Rares averses 0.6 mm (le matin) 50 ≤ Humidité ≤ 80 %
CALVI	25 ≤ T°C ≤ 31 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %		
CORTE	18 ≤ T°C ≤ 34 Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 100 %	20 ≤ T°C ≤ 37 ; Vent 5 km/h Rares averses 2.3 mm (la nuit) 20 ≤ Humidité ≤ 100 %	20 ≤ T°C ≤ 34 Vent 5 à 10 km/h le matin, 10 km/h le soir Rares averses 0.6 mm (le matin) 30 ≤ Humidité ≤ 90 %
OLETTA	20 ≤ T°C ≤ 33 Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 100 %	22 ≤ T°C ≤ 33 ; Vent 5 km/h Rares averses 2.7 mm (la nuit) 30 ≤ Humidité ≤ 100 %	21 ≤ T°C ≤ 32 Vent 5 à 10 km/h le matin et 5 km/h le soir Rares averses 0.6 mm (le matin) 40 ≤ Humidité ≤ 100 %
SAINTE FLORENT	24 ≤ T°C ≤ 30 Vent 5 km/h le matin et 10 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 100 %	26 ≤ T°C ≤ 30 Vent 15 km/h le matin faiblissant à 5 km/h Rares averses 1.4 mm (la nuit) 30 ≤ Humidité ≤ 100 %	25 ≤ T°C ≤ 30 Vent 5 à 25 km/h le matin et 5 km/h le soir Rares averses 0.6 mm (le matin) 40 ≤ Humidité ≤ 100 %
SAN GIULIANO	23 ≤ T°C ≤ 31 Vent 5 km/h 60 ≤ Humidité ≤ 90 %	25 ≤ T°C ≤ 32 ; Vent 5 km/h Rares averses 2.3 mm (la nuit) 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	24 ≤ T°C ≤ 31 ; Vent 5 km/h Rares averses 0.6 mm (le matin) 60 ≤ Humidité ≤ 90 %

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, CIVAM BIO Corse, CA2B.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

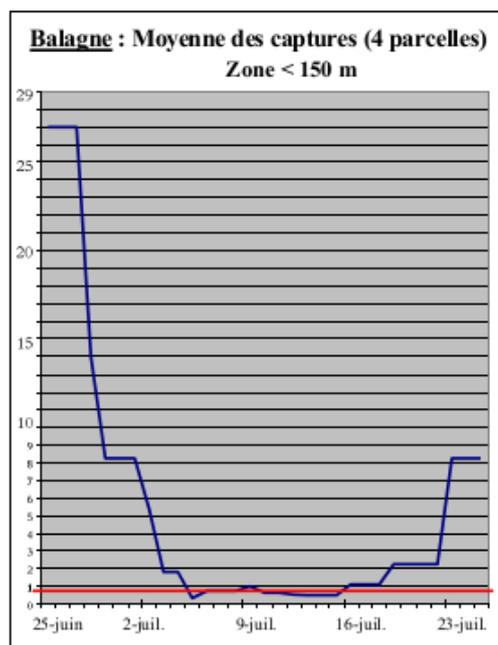
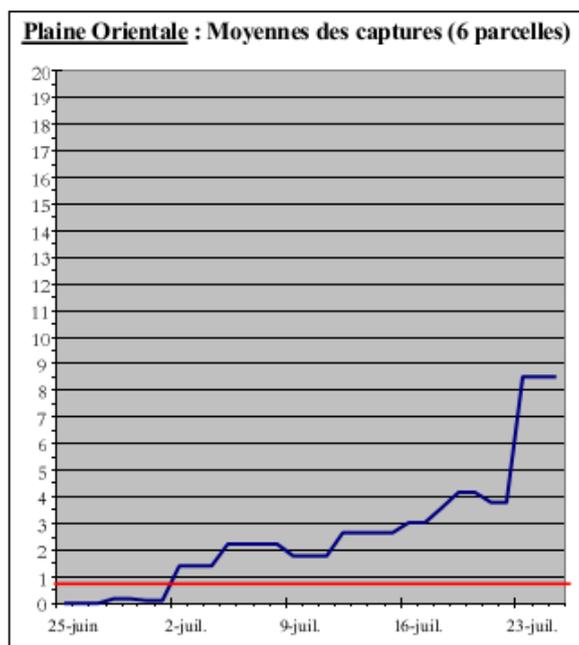


D'après le BSV Oléiculture n°5, les populations de mouche de l'olive augmentent sensiblement dans les parcelles de référence situées dans la zone littorale et jusqu'à 300 mètres d'altitude. La taille des olives est désormais réceptive : les premiers dégâts dus aux piqûres de ponte et des éclosions larvaires commencent à être observés. Toutefois, les températures élevées de la journée peuvent gêner l'activité du diptère : en effet, la ponte s'interrompt à plus de 30°C.

Observations : les moyennes des captures relevées dans les parcelles de référence montrent un accroissement constant des populations de la mouche de l'olive. Les vergers irrigués offrent un environnement humide favorable à son activité.

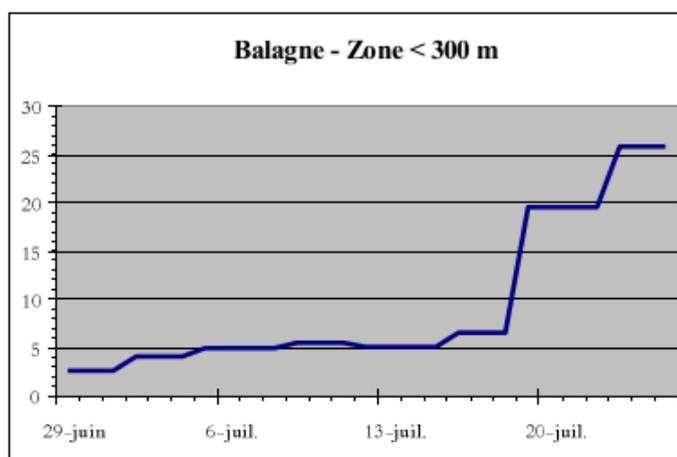


Mouches de l'olive capturées dans les pièges alimentaires.
Crédit photo : S Bouyrie, 2013



Selon les graphiques ci-contre où est représenté à gauche le **nombre de mouches capturées par piège et par jour** : l'échelle est de 20 mouches pour la Plaine Orientale et 29 mouches pour la Balagne (zone > 150 m d'altitude) sur une **période qui s'étend du 25 juin au 25 juillet** on s'aperçoit :

Sur la Plaine Orientale : les captures sont insignifiantes la semaine du 25 juin au 1^{er} juillet puis elles augmentent à partir du 2 juillet et dépassent rapidement le seuil de 1 mouche par piège et par jour. On constate également que le nombre de mouches relevées dans les pièges est en augmentation depuis la mi-juillet.



En Balagne : le taux de mouches capturées était élevé dès la pose des pièges, probablement à cause de l'environnement des parcelles : les oliviers multiséculaires abondants dans la région présentaient des olives mures permettant aux mouches de s'y reproduire. Toutefois, les olives des parcelles de référence n'avaient pas encore atteint la taille attractive pour les pontes. Les populations ont ainsi diminué dans les jeunes vergers certainement aussi à cause des températures élevées de la journée. Comme en Plaine Orientale, les captures augmentent dans les pièges depuis la mi-juillet.

Dans le verger de référence situé à Urtaca à 200 mètres d'altitude la moyenne des captures est restée stable mais supérieure à 5 mouches par piège et par jour, et la tendance est à la hausse également depuis la mi-juillet.

Risques : le risque de piqûres de ponte est **élevé** dans toutes les zones d'altitude où la mouche est observée. L'activité de ponte a débuté à la faveur du calibre attractif des olives et des températures : si celles-ci sont inférieures à 28°C dans la matinée et en fin de journée le risque de dégâts dus aux pontes est élevé. Cependant, les températures très élevées en journée gênent l'insecte : lorsque les températures dépassent 30°C l'activité du diptère est ralentie, à partir de 35°C les œufs et les jeunes larves connaissent un taux de mortalité non négligeable : **au fur et à mesure de son évolution la larve pénètre à l'intérieur du fruit en sillonnant la pulpe, elle devient alors moins exposée aux fortes températures.**



La ponte de la mouche s'identifie par un point sur l'épiderme (photographie à gauche) et une légère dépression locale sur l'olive.

Dégâts : Les dégâts sont causés par la **larve** qui creuse une galerie en dévorant la pulpe de l'olive, préparant ainsi le trou de sortie pour l'adulte vers l'épiderme du fruit. En été, le développement larvaire se déroule en trois phases durant de **10 à 12 jours** au terme desquels l'olive peut tomber.

Conseils de lutte : si vous n'avez pas encore réalisé de traitement ou si vous avez traité depuis plus de 15 jours, que les captures augmentent à nouveau dans les pièges et que les températures maximales sont inférieures à 32°C il est conseillé de réaliser un traitement "préventif" visant l'adulte. Ces traitements visent à éliminer les femelles avant qu'elles ne pondent.

LA METHODE DE LUTTE PREVENTIVE

RAPPEL DES PRODUITS AUTORISES SUR OLIVIER CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	Toxicologie
Deltaméthrine - Limité à 3 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 6 heures - Respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau	DECIS PROTECH Spécialité identique à SPLIT PROTECH* et PEARL PROTECH	0,083 L/Hi	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, durant la floraison et en présence d'abeilles Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement
Lambda-cyhalothrine - Limité à 2 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 48 heures - Respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau	KARATE XPRESS Spécialité identique à POOL, NINJA, SENTINEL	0,22 Kg/Ha	Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R36/38 Irritant pour les yeux et la peau 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement Commentaire associés à la spécialité : Ne pas traiter en présence d'abeilles
	KARATE ZEON Spécialité identique à KARAIBE PRO, SCIMITAR, KUSTI, SENTINEL PRO, NINJA PRO, KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON	0,11 L/Ha	
	REALCHEMIE LAMBDA-CYHALOTHRIN 100 CS Spécialité identique à HALLMARK AVEC ZEON, AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS	0,013 L/Hi	
Kaolin AB - Limité à 6 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 6 heures	SOKALCIARBO WP Spécialité identique à BAIKAL WP	60 T/Ha	Phrase de Prudence : SPE8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrase de Risque : SCCL sans classement Commentaire associés à la spécialité : Respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau
Spinosad AB - Limité à 4 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 6 heures - Respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau	SYNEIS APPAT	1,2 L/Ha	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau Phrase de Risque : SCCL sans classement

**Pour les recommandations de préparation et d'utilisation des produits cités plus haut,
se référer au bulletin d'avertissement précédent.**



Une nouvelle spécialité commerciale pour lutter contre la mouche de l'olive vient d'être homologuée en France : il s'agit d'un produit phytopharmaceutique prêt à l'emploi, composé d'un insecticide à base de Deltaméthrine dosé à 0.125 g/kg et d'un appât à base d'hydrolysats de protéines dosé à 21 g/kg. Le produit se nomme "Vio-trap", il est distribué par la société grecque Dakofara-Evriklis Fitsakis. **Il est utilisable en Agriculture Biologique.** Il se présente sous forme d'un piège prêt à l'emploi contenant dans des compartiments séparés les substances attractives, liquides et solides, et imprégné à l'extérieur de Deltaméthrine qui est destinée à détruire l'insecte après qu'il ait ingéré l'appât : la mouche de l'olive ne colle pas sur le piège, mais elle meurt en quelques minutes loin du piège.

Les essais réalisés en Corse dans les années 90 avec ce type de lutte par "piégeage massif" avec des produits similaires n'ont été concluants, bien au contraire : les parcelles d'oliviers où étaient placés ces dispositifs subissaient plus d'attaques et de dégâts que les parcelles voisines... En effet, l'efficacité semble limitée dans les zones peuplées d'oliviers sauvages ou abandonnés car on constate d'importantes ré-infestations à partir de ces arbres vers les parcelles cultivées proches du littoral où la mouche est présente de façon massive.

Si votre verger est en altitude, homogène et à l'écart d'oliviers abandonnés et que vous souhaitez tester ce nouveau produit, voici quelques conseils :

- Equiper une superficie minimale de 1 à 2 hectares tout en renforçant la protection sur la périphérie du verger : l'organisation d'une lutte collective sur une superficie de l'ordre de 10 hectares est recommandée ;
- Le dosage d'application est de 15 à 20 pièges par hectare avec une limitation à 200 pièges par hectare ;
- Suspendre les pièges en les ayant préalablement percés à l'endroit indiqué pendant le début des vols des mouches de l'olive et avant que les femelles deviennent fertiles ;
- Accrocher les pièges à mi-hauteur de l'arbre de façon à ce qu'ils ne soient pas en contact direct avec les feuilles et en évitant leur exposition directe aux rayons du soleil, sinon ils perdent leur activité insecticide ;
- Remplacer les pièges en cas de pluies cumulées dépassant les 200 mm et les renouveler au bout d'un mois et demi.

Recommandations : stocker les appâts à température ambiante et porter des gants en nitrile lors de la manipulation.

Règlementation : le délai de rentrée au verger après la pose des pièges n'est pas applicable et il n'y a pas non plus de limitation de Zone Non Traitée.

Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement. 

LA METHODE DE LUTTE CURATIVE

Si vous observez des piqûres de ponte avec dépôt d'un œuf et que vous dépassez le seuil de 1 mouche/piège/jour pendant plusieurs jours, vous pouvez réaliser un traitement curatif visant la larve à l'intérieur du fruit.

PRODUITS AUTORISES SUR OLIVIER CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose	Toxicologie
Diméthoate - Limité à 2 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 48 heures	ROGOR PIPC 400 DIMATE BF 400 Spécialité identique à DANADIM SUPER, DANADIM PROGRESS, ROGOR PLUS	0,075 L/HA	Phrases de Risque : R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 
Thiaclopride - Limité à 2 applications max./campagne - Délai de rentrée dans la zone traitée : 48 heures - Respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau	CALYPSO Spécialité identique à ALANTO, COUSTO et CAZOIPIO	0,025 L/HA	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, durant la floraison et en présence d'abeilles Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R40 Effet cancérigène suspecté, preuves insuffisantes R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 